



Peut on être en stage pendant un congé maternité?

Par **christine**, le **26/11/2009** à **17:51**

Bonjour,
Au chômage depuis mai 2009 et enceinte d'1 mois 1/2 à l'époque, j'ai décidé de me reclasser professionnellement et donc je me suis orientée vers le cap petite enfance que je prépare à la maison(en candidat libre).je suis actuellement en congé maternité depuis le 20 novembre et ce jusqu'au 11 mars (6sem avant + 10 sem après), je sais que la durée minimale du congé maternité est de 2 semaines avant et 6 semaines après (soit jusqu'au 12 février).
rnpj'ai encore 3 semaines de stage à effectuer assez rapidement dans la mesure où je dois réaliser un rapport de stage à envoyer avant fin avril au rectorat.(donc le temps de le rédiger!!)
rnrnMa question:rnsi je fais mon stage après les 6 semaines obligatoires après accouchement, qui va m'indemniser et sous quelle forme (sécu ou assedic?)
rnrnEst ce que être en stage c'est considéré pour la sécu comme reprendre une activité et donc de ce fait stoppe mes indemnités journalières??
rnrnAprès tout comment seront ils que je suis en stage?? est ce qu'un exemplaire de la convention signé entre la structure et moi même leur est envoyé? pour info pour l'1 de mes 2 autres stages effectués les assedic n'en n'ont rien sû!! sinon ils m'auraient sucré mes allocations sous prétexte que je n'étais pas dispo pour une éventuelle proposition de travail.chaque mois à l'actualisation de ma situation, je ne stipulais pas avoir été en stage (sur conseil d'un conseiller pole emploi)
rnrnMon souci: perdre mes droits d'un côté comme de l'autre!!
rnrnmerci de m'éclairer!! et désolé pour la longueur...